

## Annexe D

### *Pratiques exemplaires en matière de diversité à la radio privée - révisée*

La stratégie adoptée par la radio privée en vue de refléter et de promouvoir le talent des artistes d'origines et de conditions diverses, notamment des groupes ethnoculturels, des nations autochtones et du milieu des personnes ayant un handicap, implique la mise au point et l'implantation d'une variété de pratiques exemplaires qui touchent surtout les émissions de musique et de segments verbaux, le secteur des ressources humaines, le rayonnement dans la communauté, la responsabilisation et l'évaluation des progrès.

Les radiodiffuseurs privés, dont les émissions répondent à des normes de qualité rigoureuses, ont contribué à mettre sur pied le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR). En tant que membres du CCNR, les radiodiffuseurs privés se conforment à un certain nombre de codes d'industrie relatifs au contenu des émissions et du matériel publicitaire, notamment le *Code de déontologie* de l'ACR, le *Code de déontologie* de l'Association canadienne des directeurs de l'information en radio-télévision, le *Code sur la représentation équitable*<sup>1</sup> de l'ACR. Ces codes sont régulièrement examinés pour s'assurer qu'ils reflètent l'évolution des normes et des attentes de la société en matière de programmation, y compris la représentation équitable et non stéréotypée des minorités ethnoculturelles, des autochtones et des personnes ayant un handicap.

En outre, les radiodiffuseurs privés présentent une programmation musicale en général très diversifiée au plan ethnoculturel et la plupart des stations de radio offrent un vaste choix de musiques aux origines ethnoculturelles les plus diverses à l'intérieur de toutes sortes de formules.

Cela dit, les radiodiffuseurs privés sont parfaitement conscients du fait que choisir et promouvoir des artistes et des émissions de musique et de segments verbaux provenant des minorités ethnoculturelles, des nations autochtones et du milieu des personnes ayant un handicap est une façon de mieux refléter la diversité à la radio commerciale. Les radiodiffuseurs privés savent aussi que contribuer au développement d'un contenu canadien est une façon de faire progresser la diversité à la radio privée. C'est pourquoi les radiodiffuseurs privés encouragent d'autres membres de l'industrie, notamment les associations régionales et nationales de musique, les guildes, les syndicats et les organismes de financement de la musique, à trouver des stratégies pour promouvoir les artistes issus des communautés ethniques, des nations autochtones ou du milieu des personnes handicapées.

Pour mieux les situer dans le contexte de ses conditions d'exploitation et des réalités de son marché, la radio privée répartit ses pratiques exemplaires en neuf catégories :

- 1) Engagement de l'industrie
- 2) Application et implantation
- 3) Responsabilité d'entreprise

---

<sup>1</sup> Le *Code sur la représentation équitable* n'a pas encore obtenu l'approbation du CRTC.

- 4) Recrutement, embauche et maintien de poste
- 5) Stages, mentorat et bourses
- 6) Programmation
- 7) Actualités et informations
- 8) Relations avec les collectivités et l'industrie
- 9) Communications internes

## **1. Engagement de l'industrie**

### **Pratiques exemplaires**

- 1.1 Les radiodiffuseurs privés du Canada reconnaissent l'importance de fournir, à l'échelle locale ou à celle du réseau, une programmation qui réponde aux besoins et aux intérêts des auditeurs et reflète en ondes la diversité du Canada.
- 1.2 Les radiodiffuseurs privés du Canada se sont engagés à faire de la diversité une réalité sur les ondes et au sein de l'effectif de l'industrie :
  - a) en instaurant des pratiques exemplaires et des moyens utiles pour accroître la présence en ondes et assurer la représentation juste, exacte et non stéréotypée de la diversité du Canada ;
  - b) en assurant un environnement de travail accueillant, respectueux et propice à l'intégration, un effectif représentatif et un milieu de travail où tous sont traités sur un pied d'égalité avec des possibilités égales d'avancement professionnel ;
  - c) en repérant et en supprimant les obstacles à l'accès et à l'emploi dans le système de radiodiffusion ;
  - d) en repérant des occasions d'affaires qui privilégient une main-d'œuvre adaptée et diverse et en diffusant des émissions qui attirent des auditoires divers.

## **2. Application et implantation**

Compte tenu de la diversité au sein même de l'industrie de la radiodiffusion privée, il revient à chaque radiodiffuseur de mettre au point les moyens qui lui conviennent le mieux et de trouver les meilleures façons de les utiliser.

### **Pratique exemplaire**

- 2.1 Les radiodiffuseurs privés mesureront les progrès accomplis en vue d'atteindre leurs objectifs relatifs à la diversité.

### **3. Responsabilité de l'entreprise**

Afin de confirmer l'engagement de l'entreprise envers la diversité, cet objectif doit faire intégralement partie de la gouvernance de manière évidente pour tous les employés.

#### **Pratiques exemplaires**

- 3.1 Le radiodiffuseur privé élabore et démontre officiellement l'engagement de l'entreprise d'adopter une culture d'intégration qui encourage la diversité, autant en ondes qu'au sein de son effectif.
- 3.2 Le radiodiffuseur privé élabore et met en œuvre des pratiques de communication interne pour que les politiques et les plans sur la diversité soient communiqués aux cadres et au personnel.
- 3.3 Le radiodiffuseur privé s'assure que tous les employés, c'est-à-dire la direction et le personnel, conviennent d'adhérer aux politiques et aux pratiques relatives à la diversité.
- 3.4 Le radiodiffuseur privé nomme ou désigne un cadre supérieur chargé d'élaborer, d'implanter et d'évaluer les pratiques et les démarches relatives à la diversité dans les stations et/ou les services au sein de son groupe d'entreprises.
- 3.5 Le radiodiffuseur privé intègre autant que possible des objectifs d'entreprise en matière de diversité dans son plan d'affaires au niveau des services, des divisions et/ou de l'entreprise.
- 3.6 Le radiodiffuseur privé fait connaître du mieux possible les pratiques qu'il cherche à implanter en matière de diversité en affichant sur son site Web le plan de l'entreprise concernant la diversité.

### **4. Recrutement, embauche et maintien de poste**

En matière de ressources humaines, notamment les politiques et les programmes portant sur le recrutement, l'embauche et le maintien en poste, il est impératif que le personnel des ressources humaines soit formé et renseigné sur les techniques qui se rapportent à la diversité culturelle.

#### **Pratiques exemplaires**

- 4.1 Le radiodiffuseur privé s'assure que toutes les politiques des ressources humaines expriment clairement son engagement envers la diversité.
- 4.2 Le radiodiffuseur privé revoit régulièrement les politiques et pratiques des ressources humaines relatives au recrutement, à l'embauche et au maintien en poste, de manière à éliminer celles qui causent des obstacles systémiques.

- 4.3 Le radiodiffuseur privé élabore et met en œuvre des mécanismes qui favorisent un milieu de travail intégrateur et accueillant, de manière à garder la main-d'œuvre en poste.
- 4.4 Le radiodiffuseur privé élabore des tactiques et met en œuvre des mécanismes pour attirer et recruter des employés d'origines diverses.
- 4.5 Le radiodiffuseur privé veille à publier ses offres d'emploi, non seulement dans les principaux médias, mais autant que possible dans ceux qui ciblent les diverses collectivités.
- 4.6 Le radiodiffuseur privé s'assure que les employés chargés de l'embauche et de la gestion du personnel reçoivent une formation concernant les obstacles systémiques.
- 4.7 Le radiodiffuseur privé surveille les progrès et évalue l'efficacité des politiques et des démarches visant à faire avancer les objectifs relatifs à la diversité.

## **5. Stages, mentorat et bourses**

Les programmes éducatifs, qui peuvent avoir aussi bien une portée locale que nationale, servent à rallier une participation maximale représentant le plus large éventail possible de la diversité canadienne.

### **Pratiques exemplaires**

- 5.1 Le radiodiffuseur privé intègre des plans relatifs à la diversité dans ses programmes de stage.
- 5.2 Le radiodiffuseur privé fait clairement part de ses pratiques et politiques relatives à la diversité aux établissements d'enseignement avec lesquels il entretient des liens.
- 5.3 Le radiodiffuseur privé vérifie la présence d'obstacles systémiques en même temps que l'efficacité des programmes de stage, de mentorat et autres programmes de recrutement. En particulier, le radiodiffuseur passe en revue les critères de sélection, les mesures de diffusion et les outils de communication en ce qui a trait à l'accessibilité.
- 5.4 Le radiodiffuseur privé travaille autant que possible avec les associations et les organismes de l'industrie pour élaborer des programmes de formation et de recrutement qui répondent aux objectifs de diversité.

## **6. Programmation**

Les radiodiffuseurs privés reconnaissent que choisir et promouvoir des artistes et des émissions de musique et de segments verbaux provenant des minorités ethnoculturelles, des nations autochtones et de la communauté des personnes handicapées est une façon de refléter la diversité à la radio commerciale.

### **Pratiques exemplaires**

- 6.1 Le radiodiffuseur privé s'efforce de refléter de façon équitable et non stéréotypée la diversité des auditoires et/ou des communautés qu'il dessert avec sa formule de programmation.
- 6.2 Pour les émissions qu'il commande, qu'il achète ou qu'il développe, le radiodiffuseur privé s'assure qu'elles reflètent autant que possible la diversité des auditoires auxquels elles s'adressent.
- 6.3 Le radiodiffuseur privé reflète, si possible, les points de vue particuliers et les origines culturelles des producteurs ou des artistes en ondes.
- 6.4 Le radiodiffuseur privé soutient les artistes de la musique et de segments verbaux issus d'origines diverses en se servant des contributions financières accordées par voie réglementaire à des projets de développement de contenu canadien et à des agences de financement de la musique comme la FACTOR, MusicAction, le Radio Starmaker Fund et le Fonds Radiostar.

## **7. Actualités et informations**

Parce qu'elle communique aux Canadiens les réalités de la communauté, du pays et du monde, la programmation des actualités et des informations constitue sans doute le domaine le plus sensible en matière de pratiques exemplaires misant sur la diversité culturelle à la radio privée.

Il est impératif que tous les professionnels des salles de nouvelles non seulement s'engagent envers la diversité en milieu de travail, mais trouvent également les moyens d'assurer la représentation et le reflet adéquats des divers groupes. C'est pourquoi la salle de nouvelles doit avoir de solides notions en matière de diversité culturelle, c'est-à-dire comprendre le vocabulaire, le comportement et les autres modes de communication particuliers aux diverses cultures.

### **Pratiques exemplaires**

- 7.1 Le radiodiffuseur privé s'engage à assurer un reflet et une représentation justes et équitables de la diversité en ondes en recherchant, en élaborant et en maintenant une perspective éditoriale et/ou une politique qui vise à promouvoir ses objectifs relatifs à la diversité.
- 7.2 Le radiodiffuseur privé diversifie son recours aux experts à l'antenne afin d'inclure des personnes d'origines aussi diverses que possible.
- 7.3 Le radiodiffuseur privé s'assure que les interviews qu'il présente à l'antenne avec des experts et des invités de diverses origines portent sur une vaste gamme de questions d'intérêt public.
- 7.4 Le radiodiffuseur privé s'assure que le personnel de diverses origines affecté aux émissions d'actualités et d'informations soit à même de traiter une vaste gamme de questions d'intérêt public.
- 7.5 Le radiodiffuseur privé élabore et met en œuvre des façons de promouvoir, au sein de son personnel affecté aux actualités et aux informations, une meilleure compréhension des diverses collectivités.
- 7.6 Le radiodiffuseur privé s'assure que le personnel affecté aux émissions d'actualités et d'informations participe aux échanges avec les diverses collectivités.
- 7.7 Le radiodiffuseur privé consulte au besoin les dirigeants de la communauté et les spécialistes s'il est question de conflits de nature ethnique ou raciale, ou de tout autre sujet sensible lié à la diversité.

## **8. Relations avec les collectivités et l'industrie**

Entretenir des relations avec une communauté est une mesure de première importance pour faire avancer la diversité à la radio privée.

### **Pratiques exemplaires**

- 8.1 Le radiodiffuseur privé recherche, élabore et met en œuvre des pratiques de relations et de consultations communautaires, à l'échelon qui convient (local ou régional), pour informer et s'informer des questions concernant la présence, le reflet et la représentation en ondes des diverses collectivités.
- 8.2 Le radiodiffuseur privé veille, dans ses communications avec la communauté et les auditoires, à éliminer les obstacles systémiques.

## **9. Communications internes**

### **Pratique exemplaire**

- 9.1 Le radiodiffuseur privé informe régulièrement la direction et le personnel des politiques et des pratiques relatives à la diversité qui ont été adoptées par la station.